

Département des  
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Absents : 3
- Votants : 14
- Pour : 6
- Contre : 5
- Abstention : 3

Date et affichage de la convocation : 8 mars 2024

Délibération n°10

*Séance du 12 mars 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

**PRESENTS** : COMET Claude, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, INÇABY Emile, MIURA Nathalie, Fabien ITHURBIDE

**ABSENT** : Cécilia LARRALDE, JAUREGUIBERRY Michel, GARAT Jean-Michel

**PROCURATIONS** : Cécilia LARRALDE a donné procuration à Bernard PALLEC, JAUREGUIBERRY Michel a donné procuration à Fabien ITHURBIDE

A été nommée secrétaire de séance : LEIZAGOYEN Sylvie

**OBJET : REVISION PRIX DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le courrier adressé le 29 février 2024 par le Président du SIVU Artzamendi annonçant une augmentation des prix de vente des repas de cantine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Les repas maternelles et primaires passent de 3.30 € à 4.30 € tandis que les repas adultes passent de 4.20 € à 5 €.

M. le Maire rappelle que le prix actuel facturé aux parents est de 3.50 € par repas et celui des adultes 5.50 €.

M. le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite ou non modifier le prix des repas cantine en tenant compte de cette augmentation et, si oui, à hauteur de combien.

Après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le prix du repas enfant à 4.50 € et le prix du repas adulte à 6.30 €, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Fait le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance



Sylvie LEIZAGOYEN

Le Maire



Michel IBARLUCIA

